

**Imprimé au dos à compléter et à déposer
au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie
dont votre domicile dépend.**

vos dates d'absences prolongées de votre domicile.

ou à la brigade de gendarmerie
Signaliez au commissariat de police

ABSENCE

**OPERATION
TRANQUILLITE**



PRÉFET DE L'ARIÈGE



Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie vos dates d'absences prolongées, des patrouilles surveilleront votre domicile.

En cas d'urgence, un numéro d'appel unique :

17



Votre commissariat de police ou
votre brigade de gendarmerie :



Conception : Service communication Préfecture de l'Ariège photos SIRPA / DICOM 2011



PRÉFET DE L'ARIÈGE



**OPERATION
TRANQUILLITE
ABSENCE**



... comment protéger votre domicile

**Formulaire à remplir et à remettre à votre commissariat ou à
votre brigade de gendarmerie :**

Durée de l'absence : Du : Au :

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Téléphone domicile :

Téléphone portable :

Qui prévenir ? Vous-même (adresse de vacances)
 Le propriétaire (locataire, commerce...) Une personne de confiance (famille, voisin ...)

Nom :

Adresse :

Département : **Téléphone :**

Vos objets de valeur ...

- Ne gardez pas d'importantes sommes d'argent chez vous,
- Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, sacs à main, cartes de crédit ou clés de voiture,
- Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres ou depuis la porte d'entrée,
 - Photographiez vos objets de valeur, notez les numéros de série ou la référence des matériels, conservez factures ou expertises afin de faciliter les recherches en cas de vol.



Vos clés, vos serrures ...

- N'inscrivez pas vos noms et adresse sur votre trousseau de clés,
- Ne cachez pas vos clés sous un paillason, dans un pot de fleurs ... ces endroits connus sont les premiers visités,
- Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, changez les clés et serrures,
- Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse : changez immédiatement vos serrures.



Conseils et bonnes pratiques ...

- Renforcez les issues et équipez-vous de systèmes de fermeture fiables, équipez toutes les ouvertures de votre domicile de volets, grilles ou barreaux,
- Pendant vos absences, faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance,
- Sur votre répondeur téléphonique, ne laissez pas de message précisant la durée de votre absence,
- Pour vos travaux (élagage, bricolage, ramonage...) faites appel à des professionnels, vérifiez auprès des entreprises ; exigez la carte professionnelle pour les individus se présentant comme des agents EDF, du service des eaux, ou de tout autre service public.



L'opération tranquillité absence :

Si vous êtes absent de votre habitation pendant plusieurs jours, remplissez l'imprimé ci-joint et déposez-le au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre domicile .
Ces services s'engagent à passer plusieurs fois par semaine à votre domicile pendant votre absence .